



ARRÊTÉ

Portant modification du comité social territorial du Sitcom Côte Sud des Landes

ARR 23 006

Le Président du Sitcom Côte Sud des Landes

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret 2021-571 du 10 mai 2021 relatif au comité social Territorial des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles au 8 décembre 2022,

Vu la délibération en date du 17 mars 2022 déterminant le nombre de représentants du personnel et le recueil de l'avis des représentants de la collectivité,

Vu le procès-verbal du 8 décembre et la proclamation des résultats de l'élection du 8 décembre 2022,

Vu les lettres de démission ou de non-assignation de fonction de Benoit LAHET,

Considérant que le Sitcom a sollicité le syndicat UNSA pour désigner le siège vacant,

Arrête :

Article 1 :

La composition du comité social territorial du Sitcom Côte Sud des Landes s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité :

Titulaires :

- NAPIAS Gérard
- GUILLOT Thierry
- VACHEY Thomas
- CLOUET Maité
- JEGOU Jean-Marc

Suppléants :

- CAUNEGRE Alain
- DARRIGADE Hervé
- GOYENECHÉ Olivier
- VISENSANG Patrick
- LIZASO Agnezka

Représentants du personnel :

Titulaires :

- DUMORA Denis
- MARZOLA Alexandre
- GLAS Marie
- CARREY Christophe
- DUHAA François-Xavier

Suppléants :

- LATASTE Richard
-
-
- FONTAINE Olivier
- LAMOLIATE Eric

Article 2 :

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et transmis à Madame la Préfète.

Fait à Bénèsse-Maremne, le 19 mai 2023

Le Président
CAUNEGRE Alain

